



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Avenir de la Fonction Publique – PPCR Un protocole inacceptable !!!

Après avoir consulté leurs instances respectives, les fédérations syndicales de fonctionnaires Force Ouvrière, composant l'UIAFP-FO, ont décidé de ne pas signer le protocole d'accord « Avenir de la Fonction publique – Parcours professionnels, carrières et rémunérations » proposé par la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, au nom du gouvernement.

Les constats sont sans appel :

- 1- La perte du pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice en 2010 (-8%) n'est pas compensée par les propositions gouvernementales (malgré la propagande ministérielle).
- 2- L'allongement des durées de carrière autofinance une revalorisation en trompe l'oeil.
- 3- Un manque d'ambition pour améliorer la situation de tous les agents en place et pour garantir l'attractivité de la Fonction publique.
- 4- L'intégration d'une part des primes dans le traitement est insignifiante, et de fait très insuffisante.
- 5- La longueur du calendrier de mise en oeuvre des mesures salariales est inadmissible car le gouvernement ne peut rien garantir après 2017.

Les syndicats et fédérations Force Ouvrière de la Fonction publique considèrent que ce protocole d'accord est insuffisant et n'offre pas la revalorisation attendue par les agents publics.

FO refuse, d'ores et déjà, la culpabilisation ou l'ostracisation des organisations syndicales indépendantes.

L'UIAFP-FO, non signataire des accords de Bercy ne s'estime pas liée par le principe de l'accord majoritaire que le gouvernement utilise quand cela l'arrange.

L'UIAFP-FO interpelle la Ministre de la Fonction publique, et plus largement le gouvernement, pour améliorer fortement ses propositions, notamment en revalorisant, immédiatement, la valeur du point d'indice.

Paris, le 21 septembre 2015